



Les moustiques

**Luttons contre
leur prolifération !**



MORBIHAN



Culex pipiens

La carte d'identité du moustique local

Lieu de naissance : L'eau douce stagnante du bâti (ex. vides sanitaires inondés, gouttières) ou péri-domiciliaire (récipients ou objets).

Mobilité : Très faible, il se déplace de quelques centaines de mètres autour du lieu de naissance.

Durée de vie : Jusqu'à 2 mois.

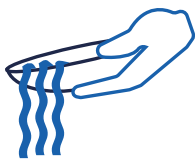
Particularité : C'est un moustique de taille moyenne d'aspect brun jaunâtre à foncé. La femelle est agressive essentiellement la nuit à l'intérieur des habitations.



Une action individuelle

Pour éviter la prolifération des moustiques et l'utilisation de répulsifs chimiques (bombes aérosols, prises murales..) dans les maisons, il faut **éviter de conserver des eaux stagnantes dans les jardins.**

QUELQUES GESTES SIMPLES À EFFECTUER CHAQUE SEMAINE



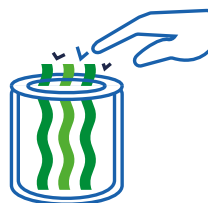
JETER

J'élimine les eaux stagnantes



COUVRIR

Je supprime ou je couvre les contenants pouvant recueillir de l'eau (bidons, citernes, bassins)

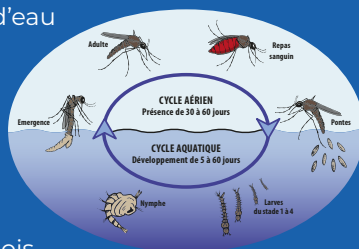


NETTOYER

Je vérifie et entretiens régulièrement mon réseau d'eau pluviale (gouttières, regards) et m'assure du bon fonctionnement et de l'étanchéité de mon assainissement non collectif

LE CYCLE DE VIE DU MOUSTIQUE

- 1 Les œufs des moustiques ont besoin d'eau pour éclore.
- 2 Leurs larves se développent dans l'eau.
- 3 Les moustiques se développent principalement en milieux naturels (marais, sous bois inondables) ou en zones urbaines (petits réceptacles d'eau).
- 4 Un moustique adulte vit en moyenne 2 mois.
- 5 Seules les femelles piquent pour permettre la ponte des œufs.



Régulation hydraulique



Traitement

Une action collective

Le département du Morbihan intervient en accord avec les communes pour la régulation des moustiques

3 missions

1. **L'information et la sensibilisation** du grand public.
2. **L'étude et la surveillance** des moustiques.
3. **La régulation** de certains moustiques, en milieu naturel, par une gestion hydraulique préventive ou des traitements anti-larvaires manuels avec une bactérie. Cette dernière est utilisée pour ses propriétés insecticides certifiée Ecocert® et compatible avec l'agriculture biologique (mention AB®) donc inoffensive pour l'homme et le milieu.

1 objectif

Cette mission du département a pour objectif de fournir **un cadre de vie de qualité aux morbihannais et aux touristes**. Elle est encadrée par un arrêté signé par le préfet. Cet arrêté autorise le département à intervenir sur des propriétés publiques et privées.

NE PAS CONFONDRE

Moustique local

Le département intervient uniquement pour la régulation des moustiques locaux.

Pour toute information

regulationdesmoustiques@morbihan.fr

www.morbihan.fr

Moustique tigre

La surveillance du moustique tigre relève de la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des mairies.

Si vous pensez avoir observé un moustique exotique (moustique tigre) potentiellement vecteur de maladies, vous pouvez le signaler à l'adresse suivante :

signalement-moustique.anses.fr



Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

morbihan.fr

